

Commune de Coulimer  
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BARBE, maire de Coulimer.*

*Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Philippe BARBE, maire ; Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Hélène BRUSIN, Fabien COUTANT, Thierry FAYET, Nathalie SAUQUES, conseillers.*

*Étaient absents : Olivier BOURGOUIN, Laurent DAGUENET, Florie-Anne GARDY, Julie VERBEKE qui a donné procuration à Philippe BARBE,*

*Fabien COUTANT a été nommé secrétaire de séance*

*Date de convocation : 15/09/2022*

*Date d'affichage : 26/09/2022*

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- 1. Recours au procédé de la fongibilité des crédits suite à l'adoption de la M57
- 2. Changement de la chaudière des logements 2 place de la mairie et du 1 rue de l'église
- 3. Choix des entreprises pour la modernisation du commerce Multiservices
- Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Suite à l'adoption du nouveau référentiel budgétaire M57 développé à compter de l'année 2022, il convient de préciser les conditions de recours au procédé de fongibilité des crédits entre chapitres, faculté de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % (plafond) des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

### **Changement chaudière logement 2 place de la mairie et logement 1 rue de l'église**

Dossier en attente car 1 seul devis a été reçu à ce jour.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le lancement du marché public relatif à la modernisation du commerce multiservices. Ce marché a été clôturé le 12 septembre 2022. Les offres ont été analysées par le Maître d'Œuvre, le cabinet d'architecte OV Design.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Retient** les entreprises suivantes pour les différents lots du marché public « Modernisation du commerce Multiservices »

lot		Entreprise retenue	HT	TTC
1	Charpente	MC2	8 115,72 €	9 738,86 €
2	Maçonnerie	Impact rénovation	19 855,00 €	23 826,00 €
3	Façade	Aucune offre		- €
4	Menuiserie	Impact rénovation	18 950,00 €	22 740,00 €
5	Electricité	Impact rénovation	13 325,00 €	15 990,00 €
6	Chauffage	Impact rénovation	13 331,00 €	15 997,20 €
7	Plomberie	Impact rénovation	14 547,09 €	17 456,51 €
8	ventilation	Impact rénovation	4 022,10 €	4 826,52 €
9	Isolation	Impact rénovation	28 580,00 €	34 296,00 €
10	Carrelage	Impact rénovation	22 270,30 €	26 724,36 €
11	peinture	Gouin Peinture	14 480,00 €	17 376,00 €
12	Cuisine	Impact rénovation	25 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>182 476,21 €</b>	<b>218 971,45 €</b>

- **Impute** cette dépense sur le compte 2313 du budget « Multiservices »
- **Charge** Monsieur le Maire, ou un adjoint, de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## Questions diverses

1 seul devis reçu pour le désamiantage du toit de la salle des fêtes

Me Béguin demande s'il est possible de n'ouvrir l'église que le week-end : Monsieur le Maire va voir avec l'agent technique s'il peut se charger de l'ouverture et la fermeture de l'église pendant la semaine

Logement 1 rue de l'église : le nettoyage va être effectué par l'entreprise ServiNet, des devis sont attendus pour les travaux de peinture

Proposition de rachat de l'ancienne école par un particulier pour installer une brocante : avis défavorable du conseil

Mise en place d'un passage piéton sur la rue de Mortagne au niveau du monument aux Morts : la demande va être déposée auprès de la Préfecture

Marquage sur la voirie du Lotissement les Tilleuls : voir si la CDC s'en charge

Jeux enfants derrière la salle des fêtes : certains jeux sont en très mauvais état et vont être supprimés. Leur remplacement sera étudié ainsi qu'un support vélo supplémentaire

Campagne de stérilisation des chats

Pont sur la route de Chichevert : réparation à effectuer

Fin de séance à 23 h